



Saisie Sur commission VDI

Par **Zoé888**, le **14/08/2020** à **19:37**

Bonjour . je suis VDI et donc je reçoit non pas une fiche de paie mais un facture détaillant le montant de mes ventes et de mes commissions . hors suite a un souci avec le représentant de la marque qui a facturé des kdo alors que les papiers.. déclaration et règlement ont été donné dans les règles . elle a fait appel a un contentieux ke je n'ai jamais réglé depuis pls mois car cette facturation n'a pas lieu d'être . Hors a ce jour ayant cause la perte de sa société elle souhaite vendre et ne peut pas le faire car il y a ce contentieux qu'elle a elle même déclenchée . sa fait 1 an et demi qu'elle le doit mon dernier "salaire " kom je ne lâche pas elle s'est permise de déduire la somme facturé + frais contentieux de mes commissions .

A t'elle le droit de faire cette saisie sur mes commissions ???

Par **P.M.**, le **14/08/2020** à **20:42**

Bonjour,

Je n'ai pas tout compris mais si cette retenue vous semble abusive et que vous ne puissiez pas régler le problème à l'amiable, il vous reste de le soumettre à un médiateur ou de le porter en Justice...

Par **Zoé888**, le **15/08/2020** à **13:01**

En fait ce ke je voudrai savoir avant d'entamer koi ke se soit c'est si le fait ke se soit des commissions VDI et non une fiche de paie si c considéré kom salaire ou pas ..
NE faut il pas une procédure pour pouvoir faire une saisie ?

Par **P.M.**, le **15/08/2020** à **13:05**

Bonjour,

L'écriture style sms, ne facilite pas la lecture au contraire...

Une relation commerciale ne peut pas être assimilée à un salaire en plus, en l'occurrence, il

ne s'agit pas d'une saisie par un tiers mais par le partenaire de la dite relation...